

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :14

Excusés :5

Absent :0

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 20 FÉVRIER à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 09/02/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame NORMANT Ludivine (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),
Madame RUPRET Joëlle (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),
Madame FONT Marine (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.

DEL : 10/2024

Objet : Echange de parcelles – Rue du Centre à Cauderoue

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU le Plan d'arpentage dressé le 05/12/2022 ;

●CONSIDÉRANT qu'il convient dans un but d'Intérêt Général de régulariser la situation juridique de certaines parcelles situées sur l'Airial de Cauderoue ;

- **CONSIDÉRANT** que la Commune procède à l'entretien régulier de l'Airial ;
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de traiter aimablement avec les propriétaires.

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de procéder à l'échange des parcelles suivantes :

-Parcelles AE 156 d'une contenance de 100 m² et E 737 d'une contenance de 9m²

de la Commune au profit des Consorts CESCATTI

-Parcelle E 389 d'une contenance de 600 m²

des Consorts CESCATTI au profit de la Commune.

Elle propose que ledit échange intervienne sans soulte de part ni d'autre et que les parcelles échangées soient valorisées 100 € de part et d'autre.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

- ▶ **AUTORISER** Madame la Maire à signer l'acte notarié relatif à cet échange de parcelles aux conditions visées ci-dessus.
- ▶ **S'ENGAGER** à prendre en charge les frais relatifs à cet échange.

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme